

# CONTRAT

## Garantie Mécanique

### FORMULE PREMIUM

# PREMIUM



#### Votre interlocuteur

---

##### Enchère Assure

208, Rue De La Sagerie  
37170 Chambray Lès Tours

Mail : [brice.delattre@enchereassurancepro.fr](mailto:brice.delattre@enchereassurancepro.fr)  
Téléphone : 02 47 385 385 / Fax : 02 47 385 500

# CONTRAT GARANTIE MÉCANIQUE - FORMULE PREMIUM

**POLICE N° D060888/000100000**

Période du 23/01/2009 au 22/07/2009 pour une durée de 6 Mois, souscrit le 23/01/2009

Conformément aux conditions générales, la garantie prendra effet au terme de la garantie constructeur si celle-ci n'est pas encore atteinte le jour de la souscription.

## BÉNÉFICIAIRE

### PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE GARANTI

**Identité** : Brice DELATTRE  
**Né(e) le** : 13/06/1983  
**Adresse** : 208, Rue De La Sagerie  
37170 Chambray Lès Tours  
France  
**Téléphone** : 02 47 385 385 / 06 29 79 68 55  
**Fax** : 02 47 385 500  
**Mail** : brice.delattre@enchereassurancepro.fr

### VÉHICULE GARANTI

**Désignation** : Renault Kangoo  
**Immatriculation** : 7916 TM 79  
**VIN / Numéro de série** : VF1FC0NAF26556678  
**Kilométrage** : 80271 km  
**Puissance Fiscale** : 7 cv  
**Cylindrée** : c3  
**Energie** : Diesel  
**Date 1ère mise en circulation** : 15/04/2002 (6 ans)

## GARANTIES



Le véhicule désigné ci-dessus bénéficie d'un contrat Garantie Mécanique Premium d'une durée de 6 Mois à compter du 23/01/2009 sous réserve que les déclarations effectuées soient justes.

**Ce contrat ne dispose pas de prestations d'assistance/dépannage/remorquage en cas de panne.**

Détail des garanties et assurances dans les conditions générales ci-après.

## QUE FAIRE EN CAS DE PANNE

### POUR DEMANDER LA PRISE EN CHARGE D'UNE RÉPARATION

- ETAPE 1** Amenez votre véhicule chez un professionnel de l'automobile, de préférence concessionnaire de la marque.  
**ETAPE 2** ATTENTION : N'engagez aucune réparation sans quoi l'ensemble des frais qui y sont rattachés restera à votre charge.  
**ETAPE 3** Le réparateur diagnostique la panne, puis appelle, en votre présence, le plateau technique de Macifilia Cornhill au 01 53 20 22 11  
**ETAPE 4** Le réparateur transmet ensuite au plateau technique, par fax au 01 53 20 08 91, le devis chiffré des réparations à effectuer.  
**ETAPE 5** Le plateau technique délivre alors un accord (ou un refus) de prise en charge de vos réparation (pièces & main d'oeuvre).  
**ETAPE 6** Si la compagnie délivre un accord de prise en charge, vous pouvez engager les réparations.  
Le réparateur sera réglé directement par la compagnie (sous 5 jours ouvrés) à hauteur du montant de l'accord délivré à l'étape précédente.

## SIGNATURE DU CONTRAT

Pour être valable, ce document doit être daté et signé par le bénéficiaire.

Signature du bénéficiaire

Brice DELATTRE, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Signature du représentant légal de Enchère Assure

Philippe BLANCHET, le 23/01/2009.

## FICHE CONTRÔLE - PROCÉDURE DE DISPENSE DE FRANCHISE

### EXPLICATION / NOTICE

Pour être dispensé de payer la franchise de 153 EUR par sinistre prévue par le contrat, vous devez faire effectuer (et pouvoir justifier) des contrôles qui sont énumérés plus bas en respectant les conditions suivantes :

- > Le contrôle doit être effectué par un professionnel de l'automobile (factures et documents à conserver)
- > Le contrôle doit être effectué au plus tard 15 JOURS ouvrés après la date de livraison du véhicule
- > Le contrôle doit être effectué avant que vous ayez parcouru 1500 KM après la livraison soit avant d'atteindre 81771 KM
- > Ou justifier au moyen de factures ou justificatifs que la dernière révision effectuée sur le véhicule (et conforme aux prescriptions du constructeur) datée au maximum de 2 mois avant votre achat, afin d'être dispensé de procéder aux opérations figurant sur la fiche contrôle.

**Les frais engagés à cette occasion sont et resteront à votre charge.**

### RAPPEL DES INFORMATIONS DU CONTRAT

#### PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE GARANTI

**Identité** : Brice DELATTRE  
**Adresse** : 208, Rue De La Sagerie  
37170 Chambray Lès Tours  
France  
**Téléphone** : 02 47 385 385 / 06 29 79 68 55  
**Fax** : 02 47 385 500

#### VÉHICULE GARANTI

**Désignation** : Renault Kangoo  
**Immatriculation** : 7916 TM 79  
**VIN / Numéro de série** : VF1FC0NAF26556678  
**Kilométrage** : 80271 km  
**Energie** : Diesel  
**Date 1ère mise en circulation** : 15/04/2002 (6 ans)

### OPÉRATIONS À EFFECTUER

Date de la vidange et du contrôle : \_\_\_\_\_ Kilométrage le jour du contrôle \_\_\_\_\_ km

#### VIDANGE

- > Vidange moteur (sauf si elle a été réalisée dans les 2 MOIS précédent la date du contrôle, factures à l'appui).

#### CHANGEMENT DES FILTRES (selon kilométrage et périodicité préconisés par le constructeur)

- Filtre à carburant OUI NON\*
- Filtre à air OUI NON\*
- Filtre à huile OUI NON\*

(\*) : Le bénéficiaire doit pouvoir justifier que le changement n'était pas nécessaire selon les dispositions du carnet d'entretien du constructeur.

#### CONTRÔLES

##### > Circuit de refroidissement

- Contrôle OUI NON - Remplacement du liquide OUI PAS NECESSAIRE

##### > Niveau de la boîte de vitesses

- Contrôle OUI NON - Régularisation du niveau OUI PAS NECESSAIRE

##### > Étanchéité

- Moteur OUI NON - Boîte de vitesses OUI NON  
- Pont OUI NON

##### > Informer le client sur le kilométrage et la durée de vie de la courroie de distribution, préconisés par le constructeur

- Selon ces critères, elle est à remplacer immédiatement OUI NON

**IMPORTANT** Si la distribution doit être immédiatement changée et que le contrôleur ne peut pas effectuer l'intervention, merci d'informer le client qu'il devra intervenir auprès du concessionnaire ou agent de la marque pour compléter la validation de cette fiche de contrôle.

### VALIDATION DU CONTRÔLEUR

#### Remarques, commentaires sur l'entretien

#### Cachet et signature du contrôleur

#### Cachet et signature de l'intervenant distribution

*Si intervenant sur distribution différent du contrôleur*





La notion, pour la compagnie, du risque pris par elle en lieu et place du souscripteur, est strictement définie par les présentes conditions auxquelles le souscripteur a déclaré adhérer par les présentes.

Articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances

Si, par réticence ou fausse déclaration intentionnelle de l'assuré ou du souscripteur, la notion, pour la compagnie de l'objet ou l'étendue du risque a été déformée, le contrat sera nul et la prime restera acquise à la compagnie à titre d'indemnité.

Si cette notion, pour la compagnie, a été déformée par des déclarations involontairement inexactes de l'assuré ou du souscripteur, un coefficient réducteur (primes normalement dues / primes effectivement payées) sera appliqué aux indemnités contractuelles, la compagnie restant en droit de résilier le contrat.

Clause de subrogation

La compagnie sera, de plein droit, subrogé dans les droits et actions de l'assuré ou du souscripteur contre tout tiers qui, à un titre quelconque, pourrait être responsable du dommage à l'origine du règlement effectué.

Prescription

En application des articles L.114-1 et L.114-2 du Code des Assurances, toutes actions dérivant du présent contrat sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Cette prescription est interrompue par une des clauses ordinaires de prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre.

Elle peut, en outre, être interrompue par une lettre recommandée avec accusé de réception de l'assuré à la compagnie en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Droit d'accès au fichier

Les données recueillies par MACIFILIA, nécessaires à sa gestion interne, feront l'objet d'un traitement automatisé. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données auprès de la Direction Générale de MACIFILIA, 2-4 Rue Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9

## CONCEPTION & RÉALISATION

**Cette garantie a été conçue et réalisée par**

**GLOBALE ASSURE, sous la marque ENCHÈRE ASSURE**

Société de courtage d'assurances

Sarl au capital de 100 000,00 EURO

Siège social : 208, rue de la Sagerie BP 50344, 37173 - CHAMBRAY LES TOURS  
- 451707863 RCS Tours

Garantie Financière et assurance de responsabilité Civile professionnelle conformes aux Articles L530-1 et L530-2 du Code des Assurances  
Immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 003 200 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

ET

**MACIFILIA, exerçant sous la marque CORNHILL France**

33, Avenue du Maine BP 113 - 75755 - PARIS Cedex 15

MACIFILIA, SA au capital de 103.682.245 EURO, libéré à hauteur de 78.384.595 EURO

Entreprise régie par le Code des Assurances immatriculée au R.C.S de Niort sous le n°399 795 822

dont le siège social est sis : 2 et 4 rue Pied de Fond - 79000 Niort

MACIFILIA est soumise à l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles : 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09

## DÉCLARATION DU BÉNÉFICIAIRE

Je soussigné Brice DELATTRE déclare avoir pris connaissance des conditions générales de la garantie PREMIUM et en accepter les clauses et conditions.

Signature du bénéficiaire